



COMMUNIQUE DE PRESSE

SUITE A L'ETUDE DE LA BRANCHE INDUSTRIELLE « BRIQUES ET TUILES EN TERRE CUITE »

11 entreprises adhèrent à un audit énergétique

L'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME), en partenariat avec l'Association Professionnelle des Briquetiers (APB), la Fédération de l'Industrie des Matériaux de Construction (FMC) et avec l'appui financier de la Commission Européenne dans le cadre du programme « Appui aux entreprises » (PAE), accompagnera 11 entreprises de la branche briqueterie dans la réalisation d'un audit énergétique.

Cette action, qui a pour but de maîtriser les dépenses d'énergie en maximisant les économies d'énergie, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'étude d'analyse du potentiel de la branche industrielle « briques et tuiles » réalisée par l'ANPME en partenariat avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau de l'Economie (MICMANE), la FMC et l'APB et financée par la Commission Européenne dans le cadre du programme « Appui aux entreprises » (PAE).

Les objectifs de cette étude portent sur le diagnostic de la branche et les mesures de compétitivité de ses entreprises par rapport à des pays / entreprises leaders à l'échelle internationale en vue de proposer une stratégie de développement déclinée en recommandations et un plan d'action concret pour l'accompagnement des entreprises du secteur.

Il est à rappeler que l'ANPME a inscrit parmi ses axes d'intervention, la réalisation d'études d'analyse de potentiel des branches dans la mesure où celles-ci constituent un préalable à la modernisation compétitive du tissu productif, dès lors qu'elles permettent aux entreprises, principalement les PME/PMI, de se doter de toutes les informations utiles leur permettant de cibler efficacement leurs investissements et d'orienter leur stratégie de développement en tenant compte, notamment, des évolutions des marchés et des technologies.